

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de A. HUSNAIN, Conseiller communal, relative aux valeurs démocratiques et à la responsabilité des mandataires publics

A. HUSNAIN donne lecture du texte suivant :

A. HUSNAIN leest de volgende tekst voor:

Je souhaite interpellier le Collège sur un sujet qui touche aux valeurs fondamentales de notre démocratie et au vivre-ensemble au sein de notre commune.

Ces dernières années, partout en Europe, nous assistons à une progression préoccupante des mouvements populistes, nationalistes et d'extrême droite. Ces mouvements prospèrent souvent sur la peur, la division et la stigmatisation de certaines catégories de la population. Dans ce contexte, il est particulièrement important que les responsables politiques fassent preuve de vigilance et de responsabilité dans leurs prises de position publiques.

Or, nous avons encore vu récemment des mandataires publics exprimer leur soutien ou leur sympathie à l'égard de personnalités ou de mobilisations associées à l'extrême droite européenne. Même lorsque cela est présenté comme l'expression d'une opinion personnelle, ce type de positionnement ne peut être considéré comme anodin lorsqu'il émane d'élus exerçant des responsabilités publiques.

Les mandataires publics ont une responsabilité particulière car ils incarnent les institutions démocratiques et sont censés rassembler plutôt que diviser. À ce titre, ils doivent être attentifs aux messages qu'ils véhiculent et aux références politiques qu'ils choisissent de mettre en avant.

Anderlecht est une commune diverse, multiculturelle et ouverte. Des citoyens d'origines, de convictions et de parcours différents y vivent ensemble. Cette diversité constitue une richesse qu'il nous appartient de protéger et de renforcer.

Face aux tensions qui traversent nos sociétés, il me paraît essentiel de réaffirmer clairement notre attachement aux valeurs démocratiques, au respect de chacun, à l'égalité de traitement entre tous les citoyens, à la lutte contre toutes les formes de discrimination et au vivre-ensemble.

Je souhaite dès lors rappeler l'importance, pour l'ensemble des mandataires publics de notre Commune, d'adopter une attitude exemplaire et de veiller à ce que leurs prises de position publiques ne puissent jamais être interprétées comme une forme de banalisation ou de légitimation de mouvements ou de personnalités dont les discours sont contraires aux valeurs de tolérance, de respect et de cohésion qui doivent guider l'action publique.

Face à cette situation, je souhaite savoir si le Collège partage cette inquiétude et s'il entend réaffirmer clairement son attachement aux valeurs démocratiques, au respect de chacun, à la lutte contre toutes les formes de discrimination et au vivre-ensemble qui font la richesse de notre commune.

Monsieur le Bourgmestre F. CUMPS :

Dans un contexte général, toutes les valeurs auxquelles vous faites référence sont celles du Collège et plus largement celles du Conseil communal, puisque notre Conseil a adhéré à un certain nombre de chartes internationales ou belges. Je ne vois donc pas bien quel élément concret vient appuyer votre interpellation ? Quand on m'a effectivement parlé d'une publication sur un réseau social faisant l'apologie d'une manifestation organisée à Londres par un activiste d'extrême droite, cela me pose problème, ce pourquoi le Collège va solliciter l'avis d'un expert extérieur à la Commune pour savoir s'il y a, ou non, rupture du cordon sanitaire via cette publication.